

AR Prefecture046-214601734-20240724-2024_S9_5-DE
Reçu le 31/07/2024
Publié le 31/07/2024

2024/87

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY**S 9 / 5****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Date de la convocation :**
18 juillet 2024**Conseillers en exercice :**
13**Présents :** 9**Votants :** 10**Pour :** 10**Contre :** 0**Abstention :** 0

L'an deux mille vingt-quatre, le VINGT QUATRE JUILLET le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, ~~NOUVIALE Arnaud~~, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, ~~GOMEZ Hélène~~, RENARD Serge, ~~SINGLANDE Anthony~~, ~~WARGNY Christophe~~.

Absents représentés : - WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD)

Absent : NOUVIALE Arnaud, GOMEZ Hélène, SINGLANDE Anthony

Secrétaire de séance : Isabelle ESCUDIER.

Objet : Révision de la tarification de la cantine et maintien d'une tarification sociale au quotient familial.

Le 24 novembre 2022, le conseil municipal a adopté une tarification sociale au quotient familial afin de faire bénéficier les familles du plan d'aide de l'Etat à la restauration scolaire sur la base d'un tarif cantine à 4€. Cette décision a été reconduite en conseil municipal à l'unanimité le 3 août 2023.

Quotient Familial	Tarification aux familles	Participation collectivités
QF ≤ 1 000 €	1 €	Etat : 3€ Communes : 0.20€
QF > 1 000 € ; 2 000 € ≤	3.70 €	Communes : 0.50€
QF > 2 000 €	4.20 €	0

Monsieur le Maire propose au conseil municipal à compter de la rentrée scolaire 2024/2025 :

- De maintenir cette grille tarifaire **sous réserve du maintien de l'aide de l'Etat**. Les familles doivent fournir l'attestation CAF de leur QF au 1 septembre 2024 avant le 15 septembre 2024 à accueil.mairie@limogneenquercy.fr ou directement à l'accueil de la mairie contre accusé de réception. Ce QF vaudra pour l'année scolaire concernée. Sans attestation, la tranche la plus élevée s'appliquera.
- De maintenir le prix du repas à 4.20 €. Le prestataire de restauration, API, actualise ses tarifs au 1^{er} septembre 2024 répercutant une hausse de 1.5 %.
- De maintenir la possibilité aux communes de participer à hauteur de 0,50 € par repas pour les familles ayant un quotient familial compris entre 1001 et 2000 € et à 0.20 € pour les familles ayant un QF inférieur à 1000 €.

Quotient Familial	Tarification aux familles	Participation collectivités
QF ≤ 1 000 €	1 €	Etat : 3€ Communes : 0.20€
QF > 1 000 € ; 2 000 € ≤	3.70 €	Communes : 0.50€
QF > 2 000 €	4.20 €	0

- De maintenir à 6 € le repas des enseignants, des intervenants scolaires extérieurs, des personnels de l'ALSH, des élèves stagiaires et des personnes accompagnantes extérieures.
- De maintenir la participation des communes ayant des enfants scolarisés à l'école publique, aux charges de fonctionnement de la cantine.

.../...

AR Prefecture

046-214601734-20240724-2024_S9_5-DE
Reçu le 31/07/2024
Publié le 31/07/2024

2024/88
(S9/5)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte:

- **De maintenir** cette grille tarifaire **sous réserve du maintien de l'aide de l'Etat**. Les familles doivent fournir l'attestation CAF de leur QF au 1 septembre 2024 avant le 15 septembre 2024 à accueil.mairie@limognee-en-quercy.fr ou directement à l'accueil de la mairie contre accusé de réception. Ce QF vaudra pour l'année scolaire concernée. Sans attestation, la tranche la plus élevée s'appliquera.
- **De maintenir** le prix du repas à 4.20 €. Le prestataire de restauration, API, actualise ses tarifs au 1^{er} septembre 2024 répercutant une hausse de 1.5 %.
- **De maintenir** la possibilité aux communes de participer à hauteur de 0,50 € par repas pour les familles ayant un quotient familial compris entre 1001 et 2000 € et à 0.20 € pour les familles ayant un QF inférieur à 1000 €.

Quotient Familial	Tarifification aux familles	Participation collectivités
QF ≤ 1 000 €	1 €	Etat : 3€ Communes : 0.20€
QF > 1 000 € ; 2 000 € ≤	3.70 €	Communes : 0.50€
QF > 2 000 €	4.20 €	0

- **De maintenir** à 6 € le repas des enseignants, des intervenants scolaires extérieurs, des personnels de l'ALSH, des élèves stagiaires et des personnes accompagnantes extérieures.
- **De maintenir** la participation des communes ayant des enfants scolarisés à l'école publique, aux charges de fonctionnement de la cantine.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 25 juillet 2024

Le Maire,



Jean-Claude VIALETTE

Le secrétaire de séance,

Isabelle ESCUDIER